

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE LA VISITE



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

à destination des clients de l'agence hôtes et visiteurs



26/11/2020

Afin de vous assurer des visites dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, nous vous invitons à respecter la présente charte (à transmettre par mail avant la visite).

1) POUR NOS HÔTES (PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU LOCATAIRES)

Trois phases essentielles.

1-1) La préparation de la visite

Les rendez-vous sont préalablement convenus, acceptés par vous et confirmés par téléphone, SMS ou mail.

- Si vous êtes une personne fragile à risque, si vous présentez des symptômes ou si votre entourage comprend des personnes atteintes du coronavirus ; dans ce cas différez la visite ;
- Identifiez les lieux à visiter et les moyens d'accès ;
- Transmettez-nous par voie électronique tout document sur votre bien utile à l'information de nos prospects (plan, liste des équipements, factures de travaux, diagnostics, ...) ;
- Rangez hors de portée ou protégez vos biens placés dans les lieux de passage ;
- Organisez une circulation fluide dans chaque pièce ;
- Isolez vos animaux domestiques ;
- Attendez notre appel pour nous ouvrir la porte de l'immeuble et nous permettre l'accès à votre bien ;
- Munissez-vous d'un masque.

1-2) La réalisation de la visite

Malheureusement, nous ne pourrions vous serrer la main.

- Respectez à tout moment les règles de distanciation sociale ;
- Limitez les contacts physiques rapprochés et restez à plus d'1 mètre des personnes présentes ;
- Laissez les portes ouvertes et les lumières allumées si nécessaires ;
- Manipulez vous-même les portes, ouvertures, équipements ... objets de questionnements ;
- Aérez la / les pièce(s) autant que possible.

1-3) Le check-up

- Dressons ensemble le bilan de la visite, par mail ou téléphone ;
- Pensez à recourir à notre service de visites virtuelles.

2) POUR NOS VISITEURS

Trois phases essentielles.

2-1) La préparation de la visite

Les rendez-vous sont préalablement convenus et confirmés par téléphone, SMS ou mail.

- Si vous présentez des symptômes ou si votre entourage comprend des personnes atteintes du coronavirus ; dans ce cas différez la visite ;
- Respectez le nombre limité d'un visiteur ;
- Utilisez de préférence votre propre véhicule ;
- Munissez-vous d'un masque, de gel hydroalcoolique, d'un stylo et éventuellement de lingettes nettoyantes.

2-2) La réalisation de la visite

Malheureusement, nous ne pouvons vous serrer la main.

- Évitez de toucher les surfaces dans les parties communes (rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, ...);
- Déposez vos affaires (manteau, écharpe, sac à main) dans votre véhicule ou évitez de les poser dans le logement visité ;
- Restez à plus d'1 mètre des autres personnes présentes et respectez les gestes barrières ;
- Suivez le sens de circulation indiqué pour éviter le croisement de personnes ;
- Laissez le maître des lieux ou notre collaborateur manipuler portes, boutons, fenêtres, équipements ... que vous souhaitez examiner.

Une fois le rendez-vous terminé :

- Signer le bon de visite en utilisant votre propre stylo, si la signature électronique est impossible ;
- Nettoyez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique ;
- Placez vos éventuelles lingettes utilisées dans un sac à déchets.

2-3) Le check-up

- Dressons ensemble le bilan de la visite, par mail ou téléphone ;
- Acceptez les visites virtuelles proposées par notre agence.

ANNEXES

RAPPEL – LES MESURES BARRIÈRES



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Santé
publique
France**

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



Eviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



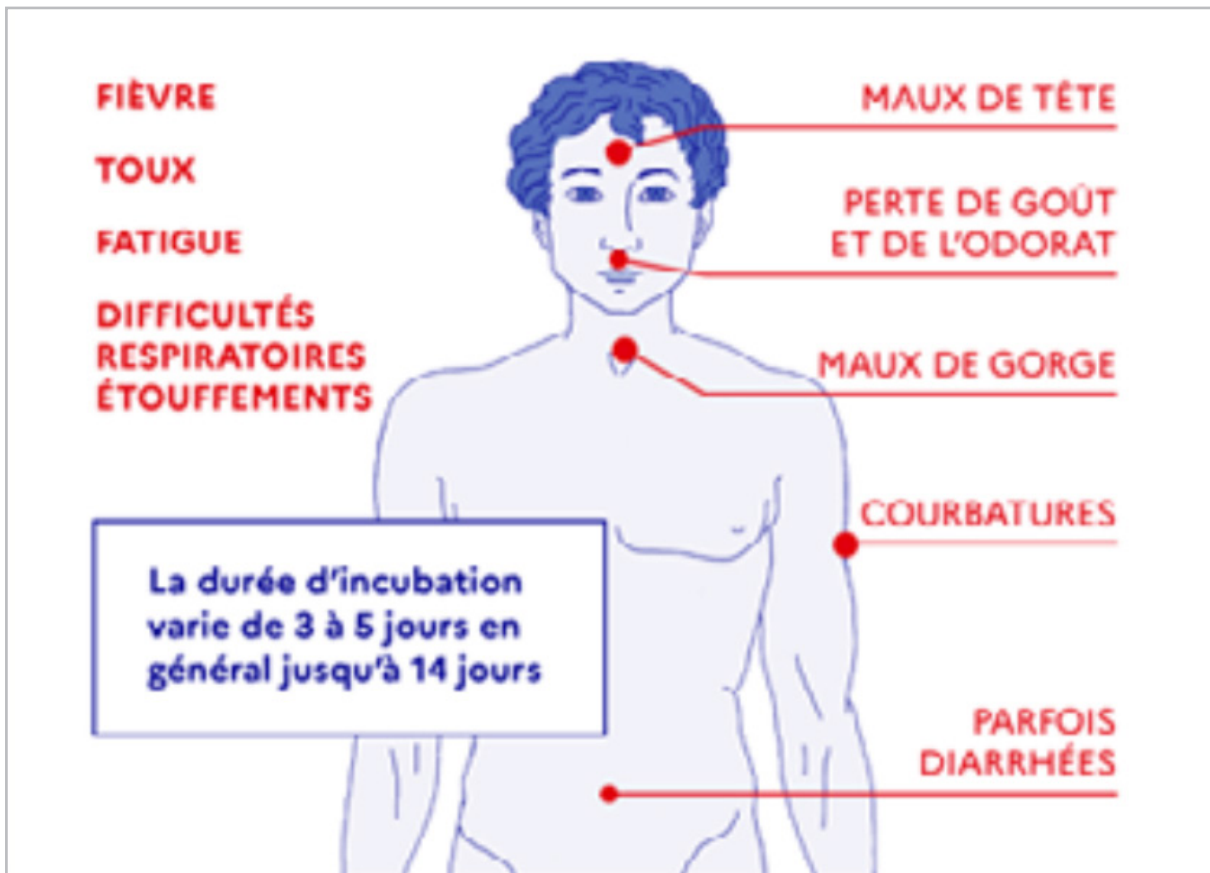
**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

W-0333-001-2003 - 14 octobre 2020



Les personnes à risques de forme grave de Covid-19

- Les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire, les femmes enceintes au 3^e trimestre de leur grossesse, risquent de développer une forme grave de Covid 19 en cas de contamination.

Dans ces cas, je dois :

- privilégier, quand c'est possible leur télétravail. De même pour les personnes vivant avec quelqu'un qui risque de développer une forme grave de Covid-19 ;
- solliciter le service de santé au travail pour préparer leur retour en présentiel et étudier un aménagement de leur poste (bureau seul, écran de protection...), si le télétravail n'est pas possible ;
- leur fournir des masques chirurgicaux à porter au travail et lors de leurs déplacements domicile-travail ou professionnels dans les transports en commun. Le masque doit être changé toutes les 4 heures et quand il est souillé ou mouillé.

- Les personnes atteintes d'une pathologie lourde (cancer, immunodépression, diabète et obésité ou complications vasculaires et plus de 65 ans, insuffisance rénale sévère), peuvent être placées en activité partielle après recommandation médicale, faute de pouvoir télétravailler.

